

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

**FIRMIN H. PROULX.**

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; sinon, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne  
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. E. Rolland & Fils, libraires à Montréal  
M. J. A. Langlais, libraire à St-Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }  
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Emaprons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }  
\$1 PAR AN }

## SOMMAIRE.

*Recus de la Semaine:* Départ pour le Nord-Ouest de Nos Seigneurs Grandin et Duhamel.—La sylviculture; étude sur la silviculture par J. C. Chapuis, collaborateur du *Journal d'agriculture illustré*.—Loi concernant la protection des forêts, passée à la dernière Session de la Législature Provinciale.

*Causerie Agricole:* Economie rurale (Suite).—Situation et proportion des bâtiments, selon leur destination et leurs différents usages (Suite).—De la bergerie; de la porcherie; des granges; de la laiterie.—Du capital en agriculture.

*Sujets divers:* Ferme-moëlle provinciale de Whitfield; renseignements importants au sujet de cette nouvelle institution.—Eaux séléniteuses ou "eaux crues;" réponse à un correspondant des Trois-Pistoles.—Carottes pour les chevaux et les vaches.—Service salarié, conséquence de l'état social; direction agricole.—Clarté dans nos étables.

*Choses et autres:* Utilité d'une boutique de menuiserie dans chaque ferme.—Soins à donner aux montons.—Chien qui étranglé les montons.—Avantage de cultiver le trèfle alsique.—Le travail des abeilles.

*Recettes:* Saignement du nez.—Onguent pour la guérison des plaies.

*Notes d'or de M. le Grand Ficaire Chs-Eli. Poiré, curé de Ste Anne de la Pocatière.*—On pourra se procurer le compte-rendu de cette magnifique fête, formant un volume de 112 pages in-8vo, avec portrait de M. le Curé, au Bureau de la Gazette des Campagnes.—Prix du volume; 30 cts., franc de port.

*Engrais artificiel: Guénon biphosphate.*—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce concernant la vente de cet engrais. On y verra que le prix par tonne a été réduit à deux piastres de quinze piastres qu'il a été vendu jusqu'à présent. C'est moins que la moitié du prix d'achat. L'application de cet engrais, dans les conditions convenables, paiera un centuple le prix d'achat en augmentant la fertilité de la terre.

## REVUE DE LA SEMAINE

*Départ pour le Nord Ouest de nos Seigneurs Grandin et Duhamel.*—Le Saint Evêque missionnaire qué. depuis six mois, nos populations de la province de Québec, et de la capitale fédérale avaient le bonheur de posséder au milieu d'elles, est parti le 25 mai au soir, à dix heures de la gare Bonaventure, à Montréal, pour ses lointaines missions du Nord-Ouest.

Sa Grandeur Mgr Duhamel, évêque d'Ottawa, accompagne son hôte illustre jusqu'au Manitoba.

Le Révd Père Soulière, visiteur général de l'illustre congrégation des Oblats de Marie Immaculée, le Révd Père Tabarèt du même ordre, supérieur du collège St Joseph d'Ottawa, M. l'abbé Dugas, l'un des prêtres les plus distingués du diocèse de St Boniface, M. l'abbé Leclair, Chapelain du Pénitencier de St Vincent de Paul, les Rév Pères Michel, Blais et Ancol, O M I, prêtres missionnaires, accompagnent Leurs Grands.

Les Honorables messieurs Girard sénateur et Royal, député de Provoucher ont bien voulu se joindre pour le voyage jusqu'à Manitoba, à nos vénérables voyageurs.

Avec eux est aussi parti notre estimable concitoyen, M. le Docteur F X Girard qui se rend dans l'extrême Nord-Ouest pour y occuper la position de médecin de la police montée.

Enfin, outre les trois Père Oblats déjà nommés, Sa Grandeur Mgr Grandin a le bonheur d'emmoner avec lui comme précieux collaborateurs à la grande œuvre qu'il poursuit dans le Nord-Ouest avec tant d'héroïsme, les huit religieuses de la Congrégation des fidèles amantes de Jésus, récemment arrivées d'Angleterre, et deux sœurs de charité de la maison des Sœurs Grises de Montréal. Quelques instituteurs dont nous n'avons pu nous procurer les noms, et des serviteurs et servantes formaient aussi partie de l'expédition.

Le 25 mai, toute cette pieuse caravane est allée, avant de se mettre en voyage, faire un pèlerinage à

Notre-Dame de Lourdes et se placer ainsi sous la protection spéciale de la Reine du Ciel.

Nous avons eu le bonheur de saluer à son départ et d'acclamer, avec quelques-uns de nos concitoyens et des membres du Clergé Canadien les plus distingués, cet admirable bataillon de la milice du Christ, marchant à la conquête des âmes et allant faire briller d'un vif éclat cette lumière de la vérité dont leurs âmes sont inondées.

Qu'elles sont belles les œuvres de nos missionnaires et de nos Sœurs de Charité!

Quels prodiges l'amour de Dieu et du prochain ne leur fait-il pas exécuter?

Voilà certes les principaux, les seuls ouvriers propres à civiliser nos sauvages du Nord Ouest!

Félicitons en passant nos gouvernants d'Ottawa d'avoir compris cette vérité et d'avoir facilité dans une mesure certainement louable, les œuvres évangéliques de Mgr Grandin.

Car nous avons de sérieuses garanties que le Gouvernement Fédéral va lui accorder des secours puissants et efficaces, surtout pour l'établissement de ses institutions d'éducation et de charité.

En contemplant ce spectacle aussi touchant que magnifique de missionnaires et de colons, laissant ce qu'ils ont de plus cher pour aller travailler à l'œuvre évangélique de civiliser en les christianisant nos sauvages de l'extrême Ouest, il nous semblait assister à l'une de ces scènes héroïques que présentèrent autrefois nos pères lorsqu'ils laissèrent les rives de France pour venir fonder la patrie canadienne.

Nous nous reportons à deux siècles en arrière, tout en contemplant les œuvres actuelles de l'héroïsme chrétien, pour unir dans un même sentiment d'admiration les missionnaires colons du XV<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle, et pour bénir les sentiments de foi et de patriotisme qui les a inspirés.

Nous croyons être l'interprète des sentiments de toute la population canadienne en transmettant à Mgr Grandin et à ses compagnons nos souhaits de bon voyage, et en exprimant les vœux les plus ardents pour leur bonheur et le succès de leurs travaux.

—*L'Etendard.*

*La Silviculture.*— Sous ce titre nous lisons dans *l'Etendard*: L'on ne saurait encourager assez les ouvrages de la nature de celui auquel se livre actuellement notre ami distingué M. J. C. Chapais.

Il n'y a pas à en douter: notre prospérité future dépend, dans une très-grande mesure, de la croisade qui, grâce à Dieu, commence à s'organiser activement pour protéger ce qui nous reste de forêts et refaire ce qui en a malheureusement été détruit sans prévoyance ou avec trop peu de discernement. La forêt a été jusqu'à présent notre principale source de richesse et voilà qu'elle s'épuise rapidement. Aussi est-ce avec le plus grand plaisir que nous accueillons la bonne nouvelle de la publication d'un ouvrage sur le reboisement, et avec empressement que nous le signalons à nos lecteurs. M. J. C. Chapais que ses talents, sa haute éducation et la position de sa famille appelaient naturellement aux positions les plus brillantes, a préféré servir son pays dans le rôle plus modeste d'agriculteur politique. Qu'il veuille bien accepter nos félicitations. Voici ce que dit de son œuvre "le *Courrier du Canada*:"

"*Reboisement.*"—" Nous avons eu la bonne fortune de pouvoir jeter un coup d'œil sur un ouvrage encore inédit de M. J. C. Chapais, un des collaborateurs les plus assidus et les plus remarquables du *Journal d'Agriculture*. Notre ami s'est occupé depuis plusieurs années d'études sérieuses sur la question qui passionne aujourd'hui le public, le reboisement de nos forêts, leur conservation, etc.

"Aussi il traite sérieusement la question, et toujours au point de vue du Canada. Ce sera donc un manuel précieux, pour le silviculteur, précieux à cause des renseignements nombreux qu'il renferme, et aussi parce que ce sera le seul ouvrage du genre aussi complet.

"La première partie de l'ouvrage est consacrée aux moyens qu'il faut prendre pour conserver nos forêts; quels sont à cet égard les devoirs des gouvernements, des industriels, des marchands de bois, des colons, des touristes, chasseurs, pêcheurs.

"La seconde partie renferme la question capitale: la réparation de nos forêts, quelles sont les obligations des sociétés ou Cercles de cultivateurs, des cultivateurs pris isolément, pour travailler utilement à cette œuvre de réparation.

"La création des forêts fait l'objet d'une troisième partie. Où faut-il reboiser? Quels arbres planter? Quelles sont les essences forestières communes à toutes les provinces de la Confédération? Leur description? Voilà autant de chapitres que l'auteur traite avec habileté et compétence. Plusieurs chapitres sont consacrés au reboisement naturel, au semis des graines, à la plantation, à la culture des arbres d'ornement, à la taille des arbres, aux soins qui leur conviennent.

"La quatrième et dernière partie s'occupe de sujets spéciaux se rattachant à la silviculture. Ainsi l'auteur y traite de la valeur des bois comme combustible et bois de service, des incendies dans les forêts, de l'éducation forestière, des associations forestières.

"Ces quatre livres, divisés en un grand nombre de chapitres, forment un magnifique volume de 250 pages, orné de plus de 110 gravures. Il paraîtra bientôt, et nous invitons toutes les personnes désireuses de se le procurer de s'adresser à M. Chapais, Varennes, qui se fera un plaisir de le leur envoyer, sur réception du prix de souscription: une piastre."

*Protection des forêts.*— Voici les principales dispositions de la loi votée, à la dernière session de la législature de Québec, pour la protection des forêts:

"Le lieutenant gouverneur en conseil pourra, par proclamation, déclarer toute portion ou partie de la province de Québec comprise dans une région forestière quelconque "région sauvegardée." Cette proclamation devra être publiée dans la *Gazette Officielle*, et à partir du jour comme aussi après la date de sa publication, le territoire sus-mentionné deviendra et restera connu comme "région sauvegardée" dans la signification et pour les fins du présent acte.

"Ce territoire cessera d'être "région sauvegardée" au jour de la proclamation du lieutenant gouverneur en conseil, révoquant celle qui l'avait créée.

"Il est rigoureusement défendu à toute personne de mettre ou de faire mettre le feu dans les bois ou dans leur voisinage, dans aucune des régions sauvegardées à compter du premier jour d'avril jusqu'au premier jour de novembre dans quelque année que ce

soit, si ce n'est pour cause de défrichement des terres, opération qui sera permise entre le premier juillet et le premier septembre seulement.

" Toute personne qui mettra ou fera mettre un feu en violation des dispositions de la section précédente sera, outre sa responsabilité pour tout dommage, passible sur condamnation, de la pénalité mentionnée dans l'acte de cette province. 34 Vict. chap. 19, amende qui sera recouvrable de la manière y prescrite.

" Le commissaire des terres de la couronne pourra employer, entre le premier jour d'avril et le premier jour de novembre, dans le but de faire observer les dispositions du présent acte, tel nombre d'hommes qui lui paraîtra nécessaire à cette fin; et dans toute " région sauvegardée " ainsi établie, il nommera un officier qui sera connu et désigné comme surintendant général des feux de forêts.

" Le commissaire des terres de la couronne pourra permettre à toute personne porteur d'une licence dans tout territoire compris dans une " région sauvegardée " de placer à la disposition de l'intendant général des feux de forêts, tout nombre d'hommes propres à aider l'exécution du présent acte. Ces hommes devront rester sous la surveillance unique et la direction absolue de l'intendant général des incendies dans les bois et forêts et soumis à ses ordres. La paie et les dépenses de ses employés seront au frais des porteurs de licences.

" Toutes les locomotives employées sur aucun des chemins de fer qui traverseront des terrains compris dans ces " régions sauvegardées " ou toute partie de ses régions devront être pourvues par la compagnie qui aura ces locomotives à son service de tous les appareils les plus perfectionnés et des moyens les plus efficaces pour prévenir l'échappement du feu des fournaies, de la boîte à cendre des locomotives; et la cheminée de chacune des locomotives en usage devra être munie d'un bonnet ou écran en fil de fer ou d'acier dont les dimensions des fils des susdits écrans ou filets ne devront pas comprendre moins de dix-neuf largeurs des fils de Birmingham, ou trois soixante quatrième portions d'un pouce de diamètre; et ils devront contenir dans chaque pouce carré au moins onze fils se coupant à l'angle droit, ce qui devra faire en totalité vingt-deux fils par pouce carré.

" Chaque machiniste chargé de conduire une locomotive passant sur ces chemins de fer devra veiller à ce que des appareils, tels que ceux ci-dessus décrits, soient particulièrement employés et mis en usage, de manière à empêcher tout dégagement inutile de feu de ces locomotives, autant que cela peut être raisonnablement possible.

" Toute compagnie de chemin de fer permettant de conduire une locomotive en violation des disposition du présent acte sera passible pour chaque délit d'une amende de cent dollars recouvrable avec les frais de vant toute cour de juridiction compétente.

" Pour les fins du présent acte, tous les intendants généraux, les agents préposés à la vente des terres de la couronne, arpenteurs assermentés et gardes-forestiers du département des terres de la couronne seront *ex officio* juges de paix; et tout juge de paix qui constatera lui-même une contravention aux disposi-

tions du présent acte pourra imposer telle amende sus-énoncée sans aucune preuve."

## CAUSERIE AGRICOLE

### ECONOMIE RURALE

*Situation et proportion des bâtiments, selon leur destination et leurs différents usages. (Suite).*

Quant à la hauteur, sous plancher ou sous couverture, qu'il faut donner à la bergerie, elle doit être au moins de douze pieds, pourvu qu'en n'y laisse pas accumuler beaucoup de fumier, car il faudrait sans cela qu'elle fût de plus de seize pieds. Si on n'y fait pas de plancher, la hauteur naturelle du sol à la toiture sera toujours assez élevée. L'avantage de faire des planchers aux bergeries consiste dans le placement du foin destiné à la nourriture des moutons; mais alors il faudrait donner issue aux vapeurs de la bergerie par une ventilation bien établie, autrement le foin devenant mauvais pourrait être refusé par les moutons.

On donnera aux portes des bergeries cinq pieds de largeur; elles seront coupées dans leur hauteur et à deux battants. La largeur est nécessaire, parce que les bêtes à laine se pressent toujours trop, soit en entrant dans la bergerie soit en sortant. L'utilité de la coupure est de pouvoir donner de l'air, en ne fermant pas la partie supérieure des portes. Il faut les poser de manière qu'elles ouvrent en dehors et non en dedans, car autrement les moutons qui se placeraient auprès d'elles en grand nombre empêcheraient de les ouvrir. Il est prudent d'arrondir les jambages des portes et les bouts des râteliers et des mangeoires, afin qu'il n'y ait aucun angle saillant capable de faire avorter les brebis pleines, ou de blesser les agneaux en courant.

Dans beaucoup de formes, il n'y a que des râteliers sans auges ou mangeoires. Une partie des aliments tombe sur la litière et est foulée par les pieds des animaux; le foin qui tombe, si on ne le ramasse pas, se mêle au fumier et se perd. Les bons économes forment du râtelier qu'un seul corps, de manière que les auges ou mangeoires soient au dessous du râtelier. Par cette disposition, aucune fleur ni graine, ni petite feuille, n'est perdue. Les râteliers se composent de barreaux ou fuseaux de bois mobiles, supérieurement maintenus par une traverse et implantés inférieurement dans la mangeoire. Ces fuseaux, quand les râteliers sont destinés pour des bœufs ayant des cornes, peuvent être écartés les uns des autres de 12 à 15 pouces; il suffit qu'ils soient de 3 à 10 pouces pour les brebis. Quand ils ont un peu trop de largeur, les bêtes avides s'y prennent la tête, qu'elles ne peuvent plus en retirer; on incline les râteliers pour que les fourrages descendent à la portée des animaux; mais en leur donnant une trop forte inclinaison, les débris tombent sur les toisons et les gâtent. Le râtelier le plus amélioré est le *râtelier combiné de Casgrain*. Pour se procurer le droit de fabriquer ce râtelier patentié, on peut s'adresser à M. Eugène Casgrain, arpenteur, de l'Islet.

Les dimensions d'une bergerie sont subordonnées au nombre de bêtes à laine qu'elle doit contenir. Quelle

que soit la composition des crèches et des râteliers, il faut que tous les moutons puissent y manger en même temps et aller facilement dans tous les points. On donnera plus d'étendue à la partie de la bergerie destinée aux brebis, afin que les agneaux ne soient pas foulés par leurs mères dans les mouvements. On aura une assez juste proportion, si on suppose huit pieds carrés pour la mère y compris son petit. La brebis sans agneau, et le mouton, ont assez de six pieds carrés; les béliers à larges cornes en exigent sept, et les agneaux au plus cinq.

Pour les porcs la surface généralement demandée est de trente-six pieds carrés pour une truie avec portée; vingt sept pieds carrés pour un mâle; quatorze pieds carrés pour un cochon à l'engrais; neuf pieds carrés pour un cochon d'un an, sept à neuf pieds carrés pour un plus jeune cochon.

Il est nécessaire d'élever le plancher de la porcherie à deux pieds du sol, afin d'empêcher l'humidité toujours contraire à la santé des cochons. En élevant les planchers de 18 pouces à 2 pieds du sol, il n'y a pas de danger que les rats puissent y séjourner en permanence, car les chats pourront facilement les atteindre. Les planchers doivent être de deux pouces d'épaisseur et chaque planche séparée à trois quarts de pouce de distance, afin que l'urine puisse s'en échapper; ou bien encore on pourrait percer le plancher joint, en différents endroits, avec un tarière d'un pouce, pour obtenir le même but. On pourrait aussi entourer le bord des nuges avec du fer feuillard pour empêcher les cochons de ronger le bois.

La hauteur d'une porcherie ne doit pas être moindre que sept à huit pieds et celle des séparations de quatre pieds et demi à six pieds, suivant la race. Un renouvellement constant d'air et une grande propreté sont des conditions indispensables au succès quant à l'élevage, l'entretien et l'engraissement des porcs.

Pour ce qui concerne le local destiné à mettre les grains en gerbes à l'abri, il est important que l'air puisse circuler dans toute la masse, sans cependant permettre à l'humidité de s'y introduire. Pour cela les granges doivent être élevées au-dessus du sol, afin que l'air puisse circuler librement au-dessous des bâtiments destinés à mettre les grains en gerbes.

*De la laiterie.*—On ne peut tirer un profit réel d'une laiterie, si l'on n'a pas d'abord préparé un endroit convenable pour y déposer et conserver le lait, et pour exécuter commodément les différentes opérations qu'elle comporte.

Il est nécessaire que l'endroit où l'on veut établir une laiterie soit frais en été et chaud en hiver, afin que la température y soit à peu près la même pendant tout le cours de l'année; il faut que ce lieu soit sec et susceptible d'être tenu toujours parfaitement propre. Comme il est souvent difficile de trouver dans l'intérieur de la maison un endroit qui remplisse toutes ces conditions, il devient nécessaire dans ce cas de construire une petite bâtisse spécialement adaptée à cette fin, et à laquelle on donne le nom de laiterie.

Il est presque impossible, pendant l'été, de tenir une laiterie toujours fraîche: c'est pour cela qu'elle doit, s'il est possible, être construite dans une situation sèche, près d'une petite rivière ou d'un ruisseau d'eau courante, si cela peut se rencontrer.

Le bâtiment de la laiterie doit, en outre, être placé de telle sorte qu'aucune eau stagnante ne séjourne aux alentours. Si le toit de la laiterie est exposé à recevoir la chaleur du soleil, il serait convenable de planter des arbres dans le voisinage de la laiterie afin de lui offrir un ombrage naturel.

Ce qu'il y a d'important à observer pour la construction d'une laiterie c'est qu'elle soit placée et construite de manière à ce que le lait soit maintenu à une température convenable, afin que le propriétaire de cette laiterie puisse être à même de faire exécuter toutes les opérations pour la fabrication du beurre avec le moins d'embarras et de dépense possible.

L'égalité constante de la température d'une laiterie est une chose très importante, car une variation dans l'atmosphère dérango les opérations et diminue la valeur des produits, soit en beurre ou en fromage. Par exemple, quand la chaleur est trop forte, le lait se coagule de suite, la crème ne peut monter, et elle tourne si promptement à l'aigre, qu'on n'en peut rien faire de bon. Si, au contraire le lait est exposé à une température froide, la crème montera lentement et difficilement; elle acquiert un goût amer et désagréable, et il est presque impossible de faire du beurre, et quand on vient à bout d'en obtenir, c'est en si petite quantité, il est si pâle, et, quoique dur, il est si peu lié, à si peu de consistance et si peu de goût, qu'on en trouvera un prix moindre que celui qu'on aurait tiré de crème montée à un degré convenable.

*Du capital en agriculture.*—Après avoir étudié les qualités nécessaires à un cultivateur, les différentes sortes des terres et les nombreuses améliorations à faire subir aux bâtiments de la ferme, étudions l'influence que peut exercer le capital en agriculture.

Le capital est l'ensemble des richesses qu'un travail intérieur a acquis et nous permet d'utiliser.

Le capital se divise en trois groupes.

10. Le capital intellectuel, représentant le cultivateur et ses aides;

20. Le capital foncier qui est la terre et ses dépendances;

30. Le capital d'exploitation, comprenant tout ce qui est nécessaire pour mettre la terre en état de culture. Ce capital comprend d'abord tous les instruments et tous les animaux de la ferme, fourrages, engrais, etc.

On comprend facilement que sans capital intellectuel et sans capital foncier, il est impossible de cultiver. Mais beaucoup de cultivateurs prétendent que l'on peut réussir sans capital d'exploitation, pourvu, disent ils, que l'on ait assez de nourriture pour son personnel et ses bestiaux, et des produits à vendre.

Malheureusement on restreint trop ce capital. Les années ne sont pas toujours bonnes en agriculture; dans les années défavorables les produits laissent à désirer sous le rapport du rendement et de la qualité. Il arrive souvent qu'un cultivateur qui entreprend une culture avec des moyens trop restreints, est obligé d'abandonner son exploitation et même de sacrifier ses propriétés, après quelques années d'un travail stérile et épuisant. Tel a été le cas à l'égard de cultivateurs qui avaient de l'ordre, de l'économie, de l'activité et du savoir; mais ils débutaient dans des années défavorables, et ils se trouvaient dans la position

d'un manufacturier qui après avoir acheté ses matières premières ne possède plus assez de capital pour en tirer profit en en faisant des étoffes, etc.

Le cultivateur qui commence avec un capital trop faible est souvent obligé de vendre ses produits en temps inopportun, et d'ordinaire il est forcé de les sacrifier ou d'acheter quand les effets sont trop chers : de là grande diminution dans les profits nets. Il a encore un recours : l'emprunt. Mais du moment qu'un cultivateur est obligé d'emprunter, il court presque certainement à sa ruine, car en agriculture les produits se font trop longtemps attendre, et d'ordinaire les échéances arrivent avant que les produits soient vendus.

Lorsqu'on a un capital trop faible pour une grande exploitation, on doit donc choisir une terre qui soit en rapport avec le capital possédé, et adopter un système de culture qui n'exige pas trop d'avances. Dans ce cas, si les profits ne sont pas élevés, ils sont certains; dans tous les cas, il reste un fond de réserve pour parer aux incidents provenant des intempéries des saisons.

Il faut ici avoir la prudence du marchand qui reconnaît que c'est le capital qui forme le profit, et que sans capital les profits sont très faibles, quelquefois nuls. Le marchand ne compte que sur son stock pour former ses profits; de même que le cultivateur ne doit compter que sur son exploitation pour réaliser des profits par la culture du sol.

En résumé le capital est absolument nécessaire à tout cultivateur, mais particulièrement pour celui qui commence à exploiter une terre qu'il ne connaît pas. Cependant la position d'un capital d'exploitation n'est pas un gage de succès certain. On rencontre nombre d'hommes qui avec un capital suffisant ne réussissent pas dans l'exploitation du sol, et le cas arrive fréquemment. Cela dépend de ce que ces hommes ne savent pas mettre en œuvre le capital dont ils disposent; ils ne savent pas en tirer le meilleur parti possible, c'est à dire qu'ils manquent du capital intellectuel nécessaire à l'exploitation du sol. Chaque partie du capital d'exploitation a sur les succès généraux une importance considérable. Aussi doit elle être étudiée avec un soin tout particulier; c'est ce que nous ferons dans une prochaine *Causerie*. — (A suivre.)

#### Ferme-école provinciale Whitfield

Les renseignements qui suivent seront utiles à tous ceux qui ont des jeunes gens à envoyer à la nouvelle ferme-école provinciale qui doit s'ouvrir sans retard et dont l'adresse par la poste sera : WHITFIELD'S, Q.

1. Les demandes d'admission doivent être adressées à M. S. Lesage assistant commissaire de l'Agriculture de Québec. Elles doivent être accompagnées de certificats constatant la bonne conduite du candidat, ses aptitudes et son désir de travailler comme on doit le faire sur une terre.

2. Le gouvernement choisira vingt élèves apprentis, soit un apprenti par district judiciaire. Ces apprentis ainsi choisis recevront leur pension, le blanchissage des hardes de travail, et un salaire variant de \$30 à \$100 par année, selon la valeur de leur travail. Mais ils devront avoir déjà travaillé à l'Agriculture pendant deux années, au moins, et ils devront en faire une mention spéciale dans leur demande d'admission.

3. Tout apprenti paresseux, incapable ou vicieux sera immédiatement renvoyé, afin de faire place à d'autres.

4. L'enseignement sur la ferme-école sera surtout pratiqué, est à dire que les élèves apprentis travailleront sous des

sous-chefs habiles, qui leur enseigneront comment doit se faire le meilleur travail dans les départements qui suivent : les champs; les jardins de légumes et de fruits; le verger; la forêt; les écuries, étables, etc; enfin la fabrication du beurre et du fromage.

5. Les soirées et les heures de repos pourront être utilisées par la lecture des meilleurs livres et journaux d'Agriculture et par des conférences qui seront données par les différents chefs et sous-chefs.

6. La direction, sous M. Whitfield lui-même, sera confiée à : 1. un surintendant général; 2. un éleveur de bétail; 3. un fabricant de beurre et de fromage; 4. un directeur des travaux; 5. un jardinier, pépiniériste et forestier; 6. un comptable. Chacun des sous-chefs ci-haut désignés aura le nombre d'assistants qui lui sera nécessaire pour la bonne régie des travaux.

7. Tous les soirs on notera la nature et la valeur du travail fait dans la journée et on désignera le travail à faire pour le lendemain par chacun des élèves.

8. Les comptes de la ferme et les notes du travail seront toujours ouverts à l'inspection des élèves.

9. Les élèves catholiques seront sous la charge et direction religieuse du révérend curé de Saint-Césaire et les protestants sous celle du ministre à Rougemont, et tous deux se sont engagés à donner leur meilleur concours au surintendant général, qui veillera d'une manière spéciale à la moralité et au bon ordre dans tout l'établissement.

10. La nourriture sera abondante et de bonne qualité, telle que doit la donner un bon cultivateur à ses propres enfants. Mais dans ce département comme dans tous les autres, on pratiquera l'économie qui convient sur une ferme.

11. Aussitôt que nos élèves-apprentis auront acquis les connaissances nécessaires dans les branches d'exploitation agricole auxquelles ils se destinent, on leur donnera des certificats et diplômes en rapport avec leur véritable mérite.

Il est bon d'observer que le temps nous a manqué pour faire à l'établissement tous les changements que nous nous proposons de faire dans un avenir prochain. Ainsi, il nous faudra augmenter le nombre de chambre à coucher, finir et monter la chambre de lectures, et bâtir à neuf une allonge afin de donner l'agrandissement qui devient nécessaire. Malgré ce qu'il peut y avoir d'incomplet dans l'établissement, nous n'avons pas voulu retarder d'une année les avantages qu'offre la nouvelle école. Les apprentis qui viendront maintenant devront donc se mettre, comme nous, un peu à la gêne en attendant que nous puissions compléter tous nos arrangements.

En réponse à un bon nombre de demandes d'admission qui lui sont faites, en dehors des vingt élèves qui seront choisis par le gouvernement, M. Whitfield nous prie de dire qu'il sera de son mieux pour accepter, à des conditions raisonnables, le plus d'apprentis qu'il pourra employer convenablement. Pour tous autres renseignements s'adresser à

ED. A. BARNARD, directeur de l'Agriculture,

Ferme-modèle provinciale, WHITFIELD'S, Q.

#### Eaux solénitiques ou "caux duros."

Un de nos abonnés des Trois-Pistoles nous écrit :

"A la page 383, 1<sup>er</sup> volume de la *Gazette des Campagnes*, je vois un moyen de rendre les eaux calcaires propres à cuire les légumes et à laver le linge. N'y aurait-il pas un moyen de creuser un puits où les eaux sont calcaires et de convertir l'eau de tel puits en eau propre à cuire les légumes et à laver le linge. J'ai un puits à creuser et l'eau est naturellement dure; je voudrais la rendre douce si possibilité il y a. J'ai pensé qu'en mettant au fond du puits une bonne couche de sable fin, ou du sable de grève, ainsi qu'aux alentours du boisage. Ces sables, il me semble, auraient l'effet de changer la nature de l'eau et la rendre douce.

"Si vous connaissez, M. le Rédacteur, un moyen dans la construction d'un puits pour convertir les eaux calcaires en eaux douces propres à cuire les légumes et à laver le linge, je vous prie de vouloir bien le faire connaître à vos lecteurs dans le prochain numéro de la *Gazette des Campagnes*.



Le moyen indiqué par notre correspondant peut avoir l'effet de neutraliser pour quelque temps les mauvais effets de l'eau naturellement chargée de carbonate de chaux ou de carbonate de fer. Ces eaux qu'on appelle *séléniteuses* sont nuisibles aux animaux, à qui elles occasionnent des pesanteurs d'estomac, et aux plantes dont elles encroûtent les racines. On ne peut les employer ni à la cuisson des légumes, ni au savonnage du linge, parce que la sélénite se fixe sur la surface des légumes et empêche l'eau de pénétrer dans leur intérieur, et qu'elle décompose le savon. Le seul vrai moyen de décomposer ces eaux, ou plutôt de décomposer la sélénite, c'est par l'intermède de la potasse ou de la soude, comme le font les ménagères qui mettent un sachet de cendre dans la marmite où cuisent les pois, les fèves ou les choux. La petite quantité de sélénite qui se trouve dans les eaux les plus crues rend cette opération très peu coûteuse. Deux ou trois poignées de cendres de bois neuf suffisent pour rendre propre à boire, à la cuisson ou à l'arrosage, le feu d'eau qui en est le plus chargée; par conséquent une seule poignée de cendres suffit dans les cas ordinaires.

L'exposition à l'air libre et des mouvements répétés, soit artificiellement, soit naturellement, sont les moyens les plus usités pour faire précipiter la sélénite que contiennent les eaux séléniteuses. L'introduction de l'argile ou autres objets dans les puits ou les bassins où on la met, quoique préconisée dans beaucoup de lieux, n'est d'aucun avantage. Quelques poignées de potasse font beaucoup plus d'effet en décomposant le sel terreux pour former du sulfate de potasse. Un autre moyen de les améliorer, c'est de les exposer à l'air pendant plusieurs heures.

Voici un autre moyen de purifier ces eaux et de les rendre aussi bonnes à boire que celle de la source la plus limpide :

Il ne s'agit que de mettre au fond d'un tonneau défoncé par un bout, et d'y retenir avec un faux fond percé d'un grand nombre de trous, un pied d'épaisseur de charbon de bois grossièrement pulvérisé, et de faire passer l'eau à travers ce charbon. Le même charbon peut servir pendant six mois. Cette dépense est très faible comparée à l'avantage que l'on a de boire une eau limpide de malfaisante qu'elle était sans cette précaution si facile à prendre.

Voici un autre moyen indiqué par *The American Farm and Home*, numéro du mois de juin courant :

"*L'alun dans les puits.*—L'eau des puits peut être rendue salubre et palpable, en jetant occasionnellement un peu d'alun pulvérisé,—soit une cuillerée à thé,—dans un puits ordinaire, une fois par mois dans le cours de l'été; on peut encore mettre quelques morceaux d'alun de côté et d'autre dans l'entourage du puits et dans le puits même; et aussi dans le baril à l'eau que l'on garde à la maison, pour l'usage de la famille."

#### Carottes pour les chevaux et les vaches.

D'après l'expérience des éleveurs de chevaux et de ceux qui gardent un nombreux troupeau de vaches, il est reconnu que les carottes données en nourriture aux chevaux et aux vaches leur est plus profitable,

que la même quantité de n'importe quel autre aliment, principalement à leur état de stabulation et quand ils sont soumis à une nourriture sèche. La quantité donnée à chaque cheval peut être d'un quart de minot par jour, et d'un demi minot par chaque vache.

Avec cette nourriture les chevaux jouiront d'une meilleure santé, et elle aidera à la digestion des autres aliments; leur poil sera aussi plus luisant. Les carottes peuvent être mêlées au son ou autres grains, de même qu'avec le foin haché, ou séparément suivant que les animaux l'aimeront mieux. Les vaches donneront plus de lait et de meilleure qualité, la quantité de crème sera plus considérable et le beurre plus jaune, si on leur donne une certaine quantité de carottes chaque jour. Il y aurait donc avantage à consacrer une petite étendue de terrain à la culture des carottes. On peut réaliser de 300 à 800 minots de carottes par arpent, suivant la richesse du terrain.

#### Service salarié, conséquence de l'état social; direction agricole.

Si à la vue du maître on redouble d'efforts, si son courage entre au cœur de tous, si chacun travaille à l'envi et veut mériter des éloges, je dis que ce maître a quelque chose de l'âme d'un roi. Voilà, Socrate, à mon avis, le point capital en agriculture.—XENOPHON, *Econ.*

Dans l'état social le sol, par suite du rapprochement où se trouvent les hommes, est bientôt utilisé partout et devient propriété foncière, jusque dans les parties les moins fertiles. Alors, comme il n'y a plus de terres vacantes, celui qui ne possède que ses bras ne peut vivre qu'en vendant à d'autres l'emploi de son temps. La nécessité de la vie sociale, commandée elle-même par l'agriculture, amène ainsi la nécessité du service salarié suivant une convention libre qui tend à réparer vis-à-vis du pauvre l'effet de ses fautes ou de ses malheurs.

Dans les circonstances ordinaires, non-seulement le serviteur se soutient du fruit de son travail, mais encore il peut réussir, s'il est économe, à jouir à son tour des douceurs de la propriété. Quant au maître, le service salarié lui permet de tirer de ce qu'il possède meilleur parti qu'il ne pourrait le faire sans ce secours. On voit peu d'exploitations agricoles où ce service ne vienne en aide à la famille.

Le serviteur est contraint à un devoir pénible, celui d'obéir; mais il a un avantage évident, qui est de toucher un profit certain, sans aucune des chances de perte auxquelles le maître est exposé. Cette certitude le rend insouciant pour le résultat de ce qu'il est chargé de faire. Aussi le travail salarié exige une direction excellente, sous peine d'être plus désavantageux que profitable.

La direction comprend l'organisation, la surveillance, la rémunération, la réprimande, l'éloge, l'exemple.

Dans l'organisation du travail, le premier point est d'approprier l'homme à l'ouvrage: tous ne sont pas propres à tout. Il faut donc avoir égard à l'âge, au sexe, à l'adresse, à la force, au caractère, à la moralité de ceux dont on dispose, écartant avec d'autant plus de soin qu'ils sont plus empressés à se présenter, les gens tarés pour inconduite, infidélité, ivrognerie.

Si nous croyons devoir les occuper par bienfaisance, éloignons-les des autres serviteurs, afin d'éviter la contagion.

On distingue le travail à la tâche du travail au temps. Dans le premier, le salaire est proportionnel à l'ouvrage; dans le second, il est relatif à la durée du travail.

Le travailleur au temps, c'est-à-dire à la journée, au mois, à l'année, n'a pas d'intérêt à la prompt exécution de l'ouvrage. Atteindre avec le moins de fatigue la fin de son engagement, voilà sa tendance. Quant au serviteur à la tâche, afin de gagner plus en faisant plus d'ouvrage, il se met à l'œuvre avant le jour, et travaille avec ardeur sans perdre un moment; mais il cherche à abréger les détails par des négligences, telles un battage de grains imparfait, une extraction de pommes de terre incomplète, etc. Vis-à-vis de cet ouvrier, le maître n'a besoin de s'occuper que de la bonne confection de l'ouvrage; dans le travail au temps, la surveillance doit porter en outre sur l'emploi de chaque instant du jour.

La direction du travail à la tâche étant ainsi la plus facile, appliquons cette combinaison à tous les ouvrages qui peuvent s'y prêter. C'est ce que désirent d'ailleurs les bons ouvriers, afin de pouvoir tirer dans leur intérêt personnel tout le parti possible de leur adresse et de leur force. Mais une foule de choses se font en agriculture à bâtons rompus. Tel serviteur est occupé à dix genres d'ouvrages dans une seule journée, et son travail se mêle sans régularité avec celui de plusieurs autres. Dans ce cas, l'appréciation d'une tâche étant impossible, le travail au temps devient une nécessité. Les engagements auxquels ce travail donne lieu sont d'autant préférables qu'ils sont plus courts; car les habitudes de négligence naturelles au serviteur augmentent à partir du jour de son entrée à la ferme, et s'enracinent d'autant plus que le service doit se prolonger plus longtemps. N'engageons donc à l'année que les serviteurs dont la présence est constamment indispensable, surtout près des animaux. Quant aux journaliers, renvoyons les souvent travailler à leur compte, afin de retremper leur activité.

Toute bonne organisation du travail doit en faciliter la surveillance. Evitons dès lors d'entreprendre à la fois plusieurs grands travaux sur des points éloignés les uns des autres, et divisons l'ouvrage de telle sorte que chaque négligence puisse retomber sur son auteur.

Plusieurs ouvriers concourent-ils à un travail commun, on ne peut les perdre de vue un instant. Il faut aussi les assortir autant que possible pour la force et l'activité, l'inévitable effet de la communauté d'ouvrage étant de produire égalité de travail et d'amener le bon ouvrier à ne pas faire plus que le mauvais. Il suffit d'un paresseux parmi de nombreux travailleurs pour amollir l'ardeur de tous.

Un maître adroit fait naître chez son serviteur une idée dont il lui confie ensuite l'exécution, sûr d'obtenir un travail que l'amour propre rendra plus intelligent, plus actif. Les efforts les plus difficiles s'obtiennent ainsi.

Si le serviteur est mis à un ouvrage trop étendu, la comparaison de ce qu'il vient d'exécuter avec ce qui reste à faire, le jette dans une sorte de lassitude et

d'ennui. L'ouvrage est-il trop court; il s'imagine qu'on le croit plus long qu'il ne l'est en effet. Dans chacun de ces cas l'intérêt du maître souffre.

Comme les soldats dont la bravoure tient à la confiance que le général sait inspirer, les serviteurs travaillent d'autant mieux que le maître est plus au-dessus d'eux par l'expérience et l'habileté. "Au contraire le champ se trouve mal, dit Columelle, lorsque ce n'est pas le maître qui apprend au serviteur ce qu'il faut faire, mais c'est le serviteur qui l'apprend au maître."

Des ordres clairs et directs; un ton de voix doux ou ferme, suivant le caractère du serviteur; des manières franches et ouvertes, qui entretiennent la gaieté: voilà ce qui distingue un bon commandement.

Dans le travail salarié on obtient plus facilement des efforts soutenus que de la vigilance et de l'attention. La surveillance est donc d'une nécessité toute particulière, pour ce qui exige de l'ordre et du soin. Changements d'ouvrage, déplacements, repas, sont des occasions de pertes de temps sur lesquelles on ne peut non plus être trop attentif.

En agriculture la surveillance qu'il faut exercer est de tous les instants. "Un roi, dit à ce sujet Xénophon, avait acheté un excellent cheval. Voulant lui donner au plus tôt de l'embonpoint, il demanda à un habile connaisseur ce qu'il fallait pour cela.

"L'œil du maître, répondit cet homme.

"Ceci, ajoute Xénophon, s'applique à tout. Avec l'œil du maître tout s'embellit, tout prospère."  
(A suivre.)

#### Clarté dans nos étables.

Elles sont rares les étables ou les écuries où il y ait une clarté suffisante qui plait autant aux animaux qu'à l'homme. C'est à peine si quelquefois on peut y soigner et nourrir les animaux sans avoir besoin de laisser la porte de l'étable ou de l'écurie ouverte pour y voir quelque chose.

Cependant quand ils construisent leur habitation, les cultivateurs aiment bien avoir beaucoup de lumière, ils détestent les appartements sombres, et font de nombreuses ouvertures. Pourquoi alors ne pas avoir cette même précaution à l'égard de nos animaux.

Il a été reconnu par de nombreuses expériences que la lumière est aussi nécessaire pour la santé et le bon entretien des animaux que pour l'homme. Les vaches diminuent sur la quantité de lait quand elles sont transférées d'une étable où il y a beaucoup de lumière et placées dans une étable sombre; et elles donnent plus de lait quand on les remet dans une étable bien éclairée, sans même augmentation de nourriture tout le temps de leur stabulation; elles y gagnent même sous le rapport de l'entretien. Les chevaux demandent aussi beaucoup de lumière. C'est donc un grand tort de priver les animaux de la lumière qui leur est si nécessaire.

#### Choses et autres.

Une boutique de menuiserie dans chaque ferme.—Un cultivateur quelque peu adroit devrait avoir sur sa ferme une bâtisse spécialement destinée à faire toute espèce d'ouvrage en bois, ou à réparer ses instruments aratoires dans ses moments de loisir.



Il pourrait se procurer les outils nécessaires pour travailler le bois et le fer, si sa ferme était quelque peu considérable. L'habitude que ce cultivateur aurait contracté par ce genre de travail, le rendrait de plus en plus adroit; dans un temps où l'ouvrage du dehors le commanderait, si ses voitures ou quelques uns de ses instruments venaient à se casser ou briser, il pourrait immédiatement les réparer sans trop de perte de temps. Mais pour cela il ne devra pas négliger les travaux de sa ferme.

Si ce cultivateur a des enfants, il pourrait les habituer à ce genre de travail, en leur permettant de faire des ouvrages qui pourraient être pour eux une occasion d'amusement. Ils contracteraient ainsi le goût de ce genre de travail, deviendraient de plus en plus adroits, et plus tard ils seraient en état d'en tirer avantage sur leurs propres fermes.

*Soins à donner aux moutons.*—Les moutons doivent être abondamment nourris et d'une manière régulière. Le changement subit de nourriture de bonne qualité à une mauvaise, exposer les moutons aux intempéries des saisons, de même qu'à un changement subit de température, sont autant de causes qui influent sur la qualité de la laine et l'état de santé des moutons.

*Chien qui étrangle les moutons.*—Si vous voulez empêcher un chien d'étrangler les moutons, le guérir de cette habitude, mettez-le en présence d'un mouton qu'il viendra d'étrangler et enlevez la peau de celui-ci en présence du chien. Couvrez le chien avec cette peau que vous aurez la précaution d'attacher fortement au dos du chien. Laissez-lui porter cette peau pendant deux à trois jours. Vous pouvez être sûr qu'après cela le chien n'aura plus envie de faire la course aux moutons et encore moins de les étrangler.

*Destruction des charçons.*—Pour détruire les charçons, on recommande de répandre une cuillerée à thé de sel fin sur la tige, lorsque le temps est humide ou qu'il pleut. On est sûr, par ce moyen, de détruire la tige et même les racines des charçons.

*Trèfle alsique.*—La plupart des apiculteurs sont d'avis que le trèfle alsique est la plante qui fournit les fleurs que les abeilles affectionnent le plus. D'un autre côté, il a été reconnu que le trèfle alsique fournit un meilleur fourrage que le trèfle rouge ordinaire. La graine est plus coûteuse que celle du trèfle rouge, mais étant plus fine on peut semer avec la même quantité sur une plus grande étendue de terrain. Cette graine est en vente chez M. Wm Evans, grainetier, à Montréal.

*Le travail des abeilles.*—L'abeille a depuis longtemps été considéré comme le type du travailleur industrieux, mais peu de personnes se font une idée de la somme de travail représentée par la production d'une livre de miel. Chaque fleur de trèfle contient environ soixante petits tubes renfermant chacun une portion de sucre n'exécutant pas la cinq centième partie d'un grain. L'abeille doit donc épuiser cinq cents fleurs avant de récolter de quoi produire un grain pesant de sucre. Il y a 7,000 grains dans une livre et le miel contenant les trois quarts de son poids de sucre solide, chaque livre de miel représente donc le sucre de 2,500,000 tubes de fleurs de trèfle.—*Moniteur du Commerce.*

### RECETTES.

#### Saignements de nez.

On les arrête: par une compresse d'eau froide appliquée sur le front,—on plongeant les deux mains dans l'eau froide,—on faisant lever les bras au patient,—en faisant priser de l'alun en poudre, si le saignement est très fort et très prolongé.

#### Onguent pour la guérison des plaies.

Un abonné nous écrit:

J'ai employé si souvent avec succès pour guérir des plaies quelquefois invétérées, un onguent qu'il est facile à chacun de préparer chez soi, que je crois rendre service à vos lecteurs en leur faisant part de sa composition par le moyen de la *Gazette des Campagnes*. C'est surtout au gens de la campagne, éloignés des médecins, qu'il peut être d'une grande utilité. On peut l'employer également pour les animaux. J'en ai fait usage avec

le même succès pour les uns et pour les autres. Je demande pardon aux personnes délicates que la comparaison pourrait blesser, mais c'est la vérité, et elle peut être utile.

Voici le remède: Prenez une cuillerée de bonne huile d'olive, autant de bon miel, et autant de farine d'avoine, ajoutez-y un jaune d'œuf, et mêlez le tout ensemble pour en faire un onguent que vous appliquerez sur la partie malade, en l'étendant sur un morceau de toile pour en faire une emplâtre. La toile neuve sera la meilleure. Renouvelez l'emplâtre à mesure que l'onguent sèche, jusqu'à la guérison qui s'opère ordinairement avec promptitude.

Je prie, ceux qui trop souvent sont trompés dans les espérances de guérison qui leur sont données par des charlatans, finissent par rejeter toutes les recettes de remèdes simples, de vouloir bien faire l'épreuve de celui-ci, avant de le juger digne de mépris. Je puis assurer, par ma propre expérience, qu'il est d'une grande efficacité.

## ENGRAIS ARTIFICIEL.

Le département de l'Agriculture et des Travaux Publics offre en vente une certaine quantité de guano biphosphaté, à raison de douze piastres la tonne, (c'est moins que la moitié du prix coûtant) et deux piastres le quart, livrés en quai ou à la gare du chemin de fer du Nord, à Québec.

On ne vendra pas moins d'un quart à la fois.

Par ordre,

ERNEST GAGNON,

Secrétaire.

Québec, 19 avril 1883.

## DEMANDE D'EMPLOI COMME INSTITUTRICE

UNE jeune fille ayant obtenu son diplôme pour école-mo-dèle, prendrait un engagement pour tenir une école modèle dans un arrondissement scolaire ou pour enseigner le français dans une famille.

S'adresser au Bureau de la *Gazette des Campagnes*, à Ste-Anne de la Pocatière.

10 mai 1883.

## A VENDRE

À LA

## FERME-MODELE DU COLLEGE DE STE-ANNE.

De magnifiques veaux de race Ayrshire, de huit jours, quinze jours, etc., avec ou sans pedigree. Aussi: quatre taureaux Ayrshires d'un an, de deux ans, de trois ans et de quatre ans, avec ou sans pedigree.

On peut aussi se procurer au prix de \$1.60 le minot, une certaine quantité de blé de semences de choix et exempt de toutes graines étrangères.

S'adresser, à Ste-Anne de la Pocatière, au soussigné

JOSEPH ROY,

Chef de pratique.

26 avril 1883.

## PROPRIÉTÉ A VENDRE

À

## ST-ARSÈNE, COMTÉ DE TÉMISCOUATA.

Une magnifique propriété de 9 x 30 arpents, à 2½ milles à l'Est de l'église de St-Arsène, avec maison, grange, foinvil et autres dépendances: le tout presque neuf. Avec deux vergers, plus une magnifique érablière. L'eau est à commodité, soit pour la maison et les autres dépendances.

Conditions faciles. S'adresser au soussigné

HYPPOLITE LAPOINTE,

St-Arsène, Comté Témiscouata, P. Q.

26 avril 1883.